

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONÉ

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°25.07.05

Présents	21
Pouvoirs	11
Absent Excusé	1

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION LES
AMIS DE L'ORGUE
(2025 – 2027)

EXTRAIT DU R
DES DELIBÉ
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 013-211300157-20251215-25_07_05-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mathieu PIETRI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 09 décembre

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Alexandra CHELU.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Christine SICCARDI, Catherine FOULON à Thomas BERGÈRE, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Jean-François CAIRE à Stéphan PIERRACCINI, Julien ESTERINI à Maëva GAUTELIER, Camille GAIDO à Joseph CASSARO, Philippe CANOBIO à Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ à Evelyne LOUIS, Julien BOULARD à Dominique BIECHE.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'action culturelle et artistique, la Ville de Bouc Bel Air souhaite apporter son soutien à l'association en lui garantissant une aide financière et matérielle lui permettant d'assumer les missions qui lui sont précisées ci-après par le présent contrat.

La Ville de Bouc Bel Air manifeste ainsi :

- Son soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle sur le territoire communal et intercommunal,
- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture en cohérence avec les orientations de la politique culturelle municipale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics, en application de la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son Décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
- Son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de contrats d'objectifs négociés
- Son souhait de contribuer à la promotion de l'instrument en organisant régulièrement des concerts
- Son soutien à l'initiation du jeune public à l'instrument

La présente convention a donc
notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat,
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs,
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission culture / patrimoine du 11
décembre 2025,

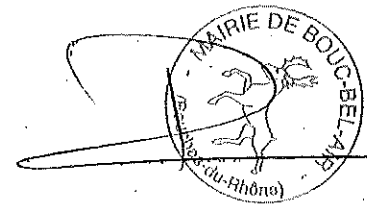
Après avoir délibéré,

Par voix 30 pour 2 abstentions, 0 voix contre,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
avec l'Association les Amis de l'Orgue, annexée à la présente
délibération.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 15/12/2025.

Mathieu PIETRI,
Maire.